

Filiz Yilmaz:

On va commencer maintenant. On doit commencer et on a encore deux présentations à faire. J'ai mes collègues du Département de la Conformité, nous allons travailler ensemble sur les régistres et les registrants de l'ICANN. Alors, je vais les laisser se présenter eux-mêmes.

Maguy Serad:

Merci d'être ici. Je m'appelle Maguy. Je suis à la tête de l'Équipe de Conformité Contractuelle à ICANN. J'ai avec moi Stacy Burnette et Khalil Rashid.

Aujourd'hui nous allons vous présenter une vue générale de la Conformité Contractuelle. Notre agenda c'est de partager avec vous ce que c'est cette Conformité Contractuelle. Comment est-ce qu'on assure et on renforce les conformités de registres et de registraires. Et pourquoi c'est important? Si c'est okay pour le publique, j'aimerais qu'on pose les questions à la fin de cette présentation. Nous avons du temps. Donc, après la présentation pour les questions et les réponses.

Donc, la Conformité Contractuelle - des gens nous font référence entant que Conformité et comme vous verrez sur la présentation nous soulignons le mot Contractuelle. Parce que nous utilisons le contrat entant qu'un outil de conformité. Nous avons des parties avec lesquelles nous travaillons et nous devons adhérer a un ensemble de règles et de normes de performance sur lesquelles ont c'est mis d'accord, vis-à-vis, dans un contrat.

Pourquoi est-ce qu'on a ça dans l'ICANN? La première chose que je voudrais souligner, c'est que des fois les gens pensent de nous comme si on est des régulateurs. Nous ne sommes pas une agence de régulation. Nous ne sommes pas la police. Nous sommes là pour opérer avec les autorités qui nous sont donné à travers le

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

contrat. Et c'est limité donc au contrat. Le contrat aujourd'hui est avec les registraires.

Beaucoup d'entre vous sont nouveaux venues dans le monde ICANN. Vous allez entendre plein de nouveaux mots, d'acronymes registraires. C'est une partie sous contrat et les registraires sont les compagnies qui ont enregistré le nom de domaine. Nous avons aussi des parties qui sont sous contrat, ce sont les opérateurs des registres. Ils sont en charge, responsables de garder un dossier principal, donc, de mettre avec les noms de domaine qui se termine par un suffixe précis. Nous aimerions souligner une vue d'ensemble des relations.

Sur cet organigramme, ICANN a des contrats avec 2 différentes parties. Je vais donc parler de celle qui est en haut. Le registre et le contrat, l'accord est avec...s'appelle donc un Accord de Registre. Et nous avons aussi un contrat avec le registraire. Ce contrat s'appelle RAA. Vous allez devenir plus familier avec le monde ICANN. Vous savez que nous parlerons de ça entant que le RAA.

Sur cet organigramme, vous verrez qu'ils y a des contrastes entre les parties. Le registraire a un business et il est là pour vendre un nom de domaine. Il est sous contrat aussi avec le registrant et aussi il sera, peut-être en sous contrat avec un revendeur. Et il y a aussi un contrat entre le registre et le registrant.

Notre domaine est avec le registre et le registraire. Ce sont les parties avec lesquelles nous travaillons au niveau de la conformité. Aujourd'hui nous avons à peu près 995 registraires qui ont un accord RAA avec ICANN. Ce contrat est très standard et beaucoup utiliser. Nous avons 18 accords de registres. Nous avons des accords spécifiques par registres. Nous avons aussi un nouveau modèle qui a été approuvé pour les nouveaux gTLD et cet accord est en train d'être finalisé, fini, terminé.

Comment est-ce que nous assurons que la conformité soit bien suivie ? Avant de parler de ça nous allons parler de où nous sommes sur ce modèle de multi parties prenantes. Nous sommes part du personnel ICANN, staff ICANN, et nous opérons à partir de ça. Mais cependant, nous collaborons et travaillons dans tous les domaines de ce modèle. La collaboration est vraiment importante pour notre succès.

Si on parle de notre mission, de notre approche, pas seulement avec la mission ICANN. La mission ICANN, je voudrais l'expliquer un peu plus pour l'audience. Notre mission de Conformité Contractuelle est notre vision d'être un service à qui ont fait confiance. Notre approche va être la prévention avec une communication, mais aussi il y aura des moments où nous aurons à renforcer le contrat, de suivre le contrat si la prévention n'est pas suivie.

Cette page parle du régime de Conformité Contractuelle. Nous sommes dans le processus de développer des déclarations qui vont se faire indépendamment. Nous n'avons pas adopté encore ce processus mais nous sommes en train de développer cela. Ce modèle, à partir de la base, veut dire que nous sommes tous responsables d'être conformes, nous voulons être conformes.

Les activités auxquelles nous faisons référence et auxquelles nous sommes responsables, c'est de prévenir les activités. Il faut qu'on contrôle et nous avons des outils qui nous permette de contrôler. Nous faisons aussi des audits, nous faisons aussi des activités pour atteindre les différentes communautés avec de la collaboration, une transparence de la communication, de la collaboration, pour pouvoir adresser et clarifier toute cette conformité. Ce régime de conformité, il y a aussi des résolutions informelles, c'est quand on a des problèmes

de non-conformité. Nous collaborons aussi avec les parties qui ne sont pas conformes, pour arriver à une résolution. Si cela ne marche pas, ne fonctionne pas, si cette résolution ne passe pas, nous devons faire respecter les conformités. Donc, toutes ces étapes sont critiques dans notre processus et la prochaine diapositive nous le montrera.

En 2012, nous allons focaliser sur les nouveaux programmes des gTLD qui ont été approuvés, qui ont été lancés. Et dans notre effort, pour nous préparer, nous sommes dans le processus de regarder tous les processus qui guident nos activités, toutes les journalières. Nous voulons assurer que ce processus soit clair. Nous pouvons faire toutes les améliorations nécessaires. Nous voulons aussi normaliser nos procédures. C'est très important pour que nous puissions être plus efficaces dans ces domaines. Nous étions en train d'explorer toutes les métriques pour pouvoir faire des rapports et nous faisons des recherches dans de différents domaines pour mieux collaborer, mieux communiquer.

Ce cycle de vie devant nous, ce cycle que vous voyez, explique les aspects de prévention et de respect pour pouvoir faire les conformités. Quand nous avons un litige, nous voyons à travers notre système de contrôle qu'il y a un problème de non-conformité, donc nous faisons des recherches vis à vis des parties concernées. On leur demande ce qui se passe. Donner nous de l'information et si on n'entend pas parler de vous, si on n'a pas suivi, on demande une deuxième fois des informations, et une troisième fois. Donc, il y a quand même un délai qui se passe. On donne du temps pour recevoir une réponse.

Après la deuxième demande, en général, on a tout de suite des collaborations et on s'occupe du problème et on résout le problème. Mais si après la troisième étape, la troisième demande,

on n'a toujours pas reçu de l'info, on n'a pas eu de réponse à notre demande, nous passons à la procédure ou nous devons faire respecter la conformité. Ça devient plus sérieux et il y a donc, on envoie une annonce, qui donne exactement, on demande vraiment une réponse formelle. Quand tout ça ne fonctionne pas, il y a la une raison pour terminer et souvent il y a des signes de collaboration et encore une fois nous voulons être sûrs que nous pouvons collaborer et que nous pouvons utiliser toutes nos étapes sur l'équipe ICANN.

Nous avons 8 employés plein temps et nous avons 3 positions qui sont ouvertes dans les rôles de audités d'analystes. L'équipe combinée nous avons à peu près 100 ans d'expérience entre nous. Nous avons vraiment de la chance d'avoir une équipe incroyable d'experts. Des avocats aussi et des experts en conformité, qui nous guident à travers ce processus. Combiné, cette équipe, nous pouvons parler aussi cinq langues. Imaginé ça, nous parlons Anglais bien sûr, Français, Arabe, Mandarin et Espagnol. Nous avons donc une équipe incroyable qui utilise c'est cinq langues pour collaborer avec la communauté pour nous amener des résolutions.

Avec cette diapositive, je voudrai transférer à Stacy, qui vous parlera avec plus de détails au niveau opérationnel et des domaines différents de conformités.

Stacy Burnette :

Bonne après-midi et encore une fois, merci pour votre présence a cette séance. Avant de rentrer dans plus de détails sur notre programme, je voudrais saute à l'audience et savoir si vous pouvez lever la main si vous avez enregistré un nom de domaine avant, auparavant. Levez la main. Et avant de faire cet enregistrement, combien d'entre vous avez déjà entendu parler de ICANN?

Nous avons un de nos anciens directeurs dans l'audience. On sait qu'il y a des gens qui ont entendu parler de l'ICANN mais c'est bien de savoir qu'on a une audience qui peu connait ce système.

Certains d'entre vous on même entendu parler de l'ICANN. C'est vraiment une chose fantastique.

Maintenant, je voudrais donc vous parler un peu des domaines sur lesquelles ont focalise notre programme. Et Maguy à partager avec vous que nous avons des relations avec les registraires et les registres. Et donc, notre objectif c'est de garder des relations amicales, que les relations soit intactes, et de nous assurer que nos partenaires de business soit conforme avec leurs contrats.

Nous avons donc, un groupe dans notre programme sur la prévention, ce qui veut dire ne pas savoir apprendre des actions vis á vis nos partenaires de business, plus tard. Dans les activités de prévention, nous avons la gérance, la gestion des litiges, businesses, on nous conduisons des audites, nous contrôlons les litiges, les problèmes lorsqu'ils nous arrivent.

Et si nous avons du succès dans la prévention, nous n'avons pas de problèmes dans la suite. Donc, nous mettons beaucoup, beaucoup de ressources dans nos activités de prévention puisque c'est notre objective, de maintenir une relation positive ou les partenaires seront conforme les résultats. Parfois on ne réussit pas à notre prévention.

Alors là, il faut qu'on fasse plus d'efforts, on fait des enquêtes sur les litiges de non-conformité. On parle avec de différentes parties. Des fois il faut qu'on leurs envoie des annonces en disant qu'ils ne sont pas conforme. Et il y a des fois qu'il faut qu'on termine ces relations avec ces partenaires, parce qu'ils ont refusé d'être conforme dans les délais que nous leur demandons, à travers le contrat. La prochaine diapositive, s'il vous plait.

Je voulais dire quelque chose avant que Maguy s'en aille. Nous avons cinq langues. Maguy en parle trois. Alors sans elle je ne sais pas comment pour communiquer. C'est une bonne chose que nous l'aillons.

Notre programme courant, nous sommes intéressés à améliorer nos efforts de communication. Nous sommes intéressés dans la publication de performance régulière. Nous voulons aussi améliorer notre système de rapport, pour que l'information rapportée puisse être utile pour la communauté et on reflète justement toutes les activités dans lesquelles nous sommes engagés.

Nous devons aussi avoir des relations avec le système légal parce qu'on sait qu'il y a beaucoup de gens qui utilisent l'internet pour être nos partenaires de business ou des gens qui ont des relations avec nos partenaires de business. Des gens qui font des choses sur l'internet qui ne sont pas forcément légales. Donc nous devons faire référence à ces gens-là à la police, pour que ces gens s'occupent donc des systèmes légaux. Pour que ces gens-là assurent que tous les problèmes sont pris en compte.

Cette diapositive vous donne une idée des litiges, des plaintes, que nous avons reçues entre Juin et Septembre de 2011. La plupart de ces plaintes, 60% d'entre elles, n'ont rien à voir avec des matières ou des sujets sur lesquels nous pouvons agir. Donc, si quelqu'un se plaint d'un registraire qui charge trop d'argent, ce n'est pas quelque chose que nous pouvons agir. Donc, nous devons les référer à une autre agence. Ils doivent être obligés de faire des négociations avec leur registraire parce que c'est une matière qui est dans notre contrat.

Donc, nous avons de l'autorité dans les transferts de domaines. Pour ceux d'entre vous qui ont des noms de domaine qui sont enregistrés, il peut vous arriver que vous soyez en conversation avec un ami, il peut vous dire, "moi j'ai enregistré mon nom de domaine par \$5 pour les six années qui viennent", vous aller dire "mais moi j'ai payé \$100 pour une année!". Et vous aller peut être pouvoir déterminer, voir un autre registraire parce que je n'aime pas mon registraire, il me charge trop d'argent.

Donc, vous voulez peut être transférer à un autre registraire qui est accrédité avec l'ICANN. ICANN a créé un processus pour que

vous puissiez transférer votre nom de domaine à un autre registraire, si vous le voulez. Malheureusement, nous avons beaucoup de plaintes qui viennent de personnes qui disent que leurs registraires ne sont pas conformes à toutes les choses que nous avons dites.

Donc, ces registraires demandent "est ce que des actions sont prises vis à vis des politiques qui soient dans leurs contrats de transfert?". Cela nous avons beaucoup de plaintes. Un autre domaine où nous focalisons nos efforts, c'est dans notre programme, c'est l'escroc des programmes des registraires. C'est équivalent a, pour que nous assurons que toutes les informations que vous taper sur vos ordinateurs. Si vous aviez que les sauvegarder quelque part, s'il y a une urgence par exemple, vous vous sentirez plus en confiance de savoir que les informations sont sauvegardées quelque part. On peut accéder à ça et la vie est toujours bonne. Mais si vous tapez des informations très importantes à votre ordinateur, il y a des documents très importants sur votre ordinateur, et vous avez un problème avec votre ordinateur. Votre information n'est pas sauvegardé, vous allez vous sentir très concernes. Vous allez avoir à prendre des dats de mesures pour recapturer ces informations.

La même chose est vraie pour un nom de domaine et pour les informations d'enregistrement. Pour une raison ou une autre, le registraire accrédité de ICANN, ont un contrat avec vous, excepte ce business n'est plus...ICANN peut mettre en place un système...je suis désolée, j'ai vraiment parlé trop fort. ICANN a mis en place un système pour assurer que les informations d'enregistrement pour que tous les domaines là enregistrés soient mises en sauvegarde. Dans une entité qui n'est pas associé a ICANN, au cas où il y aurait un problème, cette information peut être transférer a un autre registraire accrédité de ICANN.

Donc, vous n'avez pas besoin de, nécessairement, de ne plus avoir accès a votre nom de domaine ou à l'utilisation de votre nom de domaine. C'est vraiment une affaire importante de notre

programme. Et quand on voit que les gens ne sauvegardent pas leurs informations, nous prenons les choses très au sérieux.

Quand vous enregistrez un nom de domaine, il faut fournir des infos sur l'entité ou la personne qui enregistre le nom de domaine, mettre donc un contact, des informations de base, qui est derrière le nom de domaine. Il y a des services de confidentialité, il y a des informations que vous ne voulez pas fournir, si possible. Mais chaque nom de domaine doit avoir un certain nombre d'infos sur l'enregistrement, qui soit associés avec ça et cette info doit être publiquement disponible. Notre contrat le demande; avec nos registres accrédités de ICANN.

Donc, il y a deux prévisions dans notre accord qui est l'accès et l'information qui est disponible au public et qui doit être juste, doit être exacte à les demandes. Où les enregistreurs doivent enquêter toutes les litiges pour voir toutes les infos qui ne sont pas justes, qui ne sont pas correctes.

Nous contrôlons qui a l'accès, nous avons des outils qui nous permettent de faire cela. Nous conduisons aussi des audits et au niveau de la justesse, au niveau de la précision, nous avons un système de rapport où le public peut aller et enregistrer une plainte, pour dire qu'il y a des plaintes qui ne sont pas exactes. Et nous commençons la une investigation, une enquête. Le RAA a des demandes d'enquêtes sur lesquelles le registre doit être conforme.

Et donc, un autre aspect important de ce programme c'est de faire respecter les noms de domaine avec une ligne de conduite qui permet des résolutions de conflits. Lorsqu'il y a des litiges, à ce niveau, pour les noms de domaine, et nous avons ce qu'on appelle de cybersquatting en anglais, ce qui on s'occupe sur en site web. Par exemple, si je suis Coca-Cola, vous connaissez tous Coca-Cola, c'est implantée partout dans le monde, et si quelqu'un a enregistré un nom de domaine avec presque Coca-Cola, quelque chose qui ressemble à Coca-Cola, qui essaye d'occuper et de prêter à confusion et d'attirer des visites sur son site web, qui

ressemble un petit peu à Coca-Cola, mais qui n'est pas exactement le même.

Là il va y avoir un litige sérieux, puisque il va y avoir donc, un problème de marque de famille, de respect des droits et tous nos registraires sont d'accord pour respecter ces lignes de conduite. Donc, nous suivons de près les litiges. Et Rashid qui est à côté de moi, est la personne qui est responsable de faire respecter ces noms de domaine. Lorsqu'il y a des plaintes qui nous arrivent, on fait respecter également ces règlements et on ne permet pas que plusieurs noms de domaine se chevauchent. Par exemple, quand on essaie d'utiliser des noms bien connus.

Donc, on vous a montré un diagramme avec un espèce de camembert. On a vu toutes les plaintes qui nous arrivaient et nous avons vu donc, les lignes de conduite de transfères lorsque les registraires ne permette pas aux registrants de transférer leurs noms de domaine d'un enregistreur à un autre. Et nous agissions, le cas est chien dans ces domaines.

Donc, Maguy nous a dit...j'ai oublié quelque chose, excusez-moi...oui, Maguy nous a expliqué ce qu'est la Conformité Contractuelle. Donc, je crois qu'on a couvert cela, c'est ce que nous voulions faire.

Maintenant, pourquoi est-ce que s'est si important ce dont on vous parle aujourd'hui? C'est si important parce qu'il faut beaucoup de partenaires commerciaux qui travaillent ensemble, d'une manière collaborative et qui suivent et respecte à la lettre les règles pour faire en sorte que le système des noms des domaines fonctionne abonnissant.

Si vous êtes un registraire où des registres qui commencent à violer les règles, et bien, tout le système commence à s'écrouler. Ça pose des problèmes très nombreux. Et l'utilisation de votre nom de domaine ne sera plus satisfaisant, à ce moment-là. C'est pour cela que l'on reçoit des plaintes. Dans les transferts par exemple, si le registraire ne fait pas bien son travail. Donc, nous

devons absolument nous assurer que le DNS, le système de l'internet, fonctionne bien pour que ça soit un outil pour tout le monde, dans le monde entier.

Donc, il y a des modifications, il y a des obstacles à relever et c'est pour ça qu'on a besoin de vous, entant que membres de la communauté ICANN. On veut que vous soyez très actives dans cette communauté. L'internet n'appartient pas à l'ICANN. L'internet n'appartient pas à un pays. L'internet est un outil que nous utilisons tous entant qu'humanité et dans ce processus multipartite, et bien, nous devons pouvoir définir l'avenir de l'internet. Dans quinze ans à quoi ressemblera l'internet et ses noms de domaine? Et ce système?

Vous allez en entendre parler de ces nouveaux gTLD et on va pouvoir sélectionner les suffixes d'un nom de domaine. Par exemple, vous déposez le nom de domaine .football ou bien .musique. Et si vous présenter une application que vous pouvez gérer, vous pouvez proposer un nouveau nom de domaine à ICANN. Pouvoir vous permettre de gérer .football, par exemple. Et pour cela, évidemment il va falloir payer et être au niveau. Donc, il y eut de grands changements depuis le mois de Juin, beaucoup d'obstacles, de difficultés. C'est pour cela que nous avons de votre participation en ce processus.

Vous êtes ici dans cette réunion, vous aller continuer à participer à l'internet de demain, à aller sur notre site web voir toute les ressources qui sont disponibles. Je crois que notre site web est absolument énorme et il y a de nombreuses pages, beaucoup de documentation. Vous pouvez trouver beaucoup de documentation sur notre Programme de Conformité. On peut trouver beaucoup d'éléments plus précis sur les différents contrats. Les registraires, les registrants, tout est disponible. Le processus de litige, les résolutions des litiges et les conflits sont également disponibles sur notre site web. Beaucoup d'informations. Donc, continuer à participer.

Je vais donner la parole à Maguy maintenant.

Maguy Serad :

Merci Stacy. J'aimerais également prendre cette occasion et je sais qu'on est nombreux dans cette salle, qu'on n'a pas beaucoup de temps, mais nous sommes ici pour parler de conformité. Nous avons une adresse email que nous gérons qui s'appelle Compliance, Conformité en anglais, @icann.org. N'hésiter surtout pas à nous envoyer des emails et ont vous enverra un suivi. Nous communiquerons avec la communauté. Donc, n'oubliez pas cette adresse, compliance@icann.org. Merci beaucoup.

Nous aurons également des séances Mercredi dans la salle B8. Si vous voulez savoir plus sur ce thème, vous aurez la possibilité de vous rendre à ces séances. Nous aurons des séances ouvertes avec des questions réponses. N'hésitez pas à venir. Nous serons disponibles pour vos questions et nous vous remercions de votre attention. Merci de cette opportunité qui nous a été donné de nous exprimer. Si vous avez des questions n'hésitez surtout pas à les poser.

Filiz Yilmaz :

Au sujet de cette présentation, nous pourrions donc poser des questions à nos intervenants.

Mâle :

Et bien merci de votre présentation. J'aimerais répéter ma question. Je vais reposer plutôt dans l'après-midi. Qu'est ce qui va se passer si mon registraire disparaît? Qu'est ce qui va se passer pour mon client? Donc, je suis revendant de mon domaine et mon registrât disparaît. Qu'est ce qui se passe pour moi? Quelles vont être les répercussions, les problèmes?

Khalil Rasheed :

Oui, merci de votre question. Je veux être sûr de bien la comprendre. Tout le monde m'entend? Oui, alors je pense que la question était, qu'est ce qui va se passer pour vos clients si votre registraire disparaissait. Donc, on peut répondre de diverses manières a ce point. À ICANN, au nouveau de la conformité des contrats, on travaille avec des personnes qui ont passés des contrats avec nous. Donc, les registres et les registraires. Donc, si

vous gérer avec quelqu'un d'accrédité, ce registraire a les mêmes obligations vers l'ICANN.

Lorsqu'un registraire fait faillite, quel que soit le rapport que nous avons avec lui, et bien, il y a un processus qui permet de transférer les données. Vous étiez là à la présentation de cela? Stacy ou Maguy nous a parlé du programme, donc de sauvegarder des données. Donc, pour tous les noms de domaine on est en mesure de sauvegarder ces données. Si un registraire fait faillite il y a un processus de transmission ordonnée et les données passent à un autre registraire.

Donc, à la base, si quelqu'un fait faillite et vous étiez un client, les données de ce registraire sont transférées à un autre registraire. Est-ce que cela répond à votre question, monsieur?

Le monsieur n'a pas de micro, je ne l'entends pas. Moi je ne peux pas vous entendre.

Filiz Yilmaz :

D'autres questions?

Khalil Rasheed :

Je crois il y avait une remarque à faire.

Mâle :

Oui, merci de votre réponse qui me satisfait, mais je voulais seulement savoir monsieur, si je pouvais choisir un autre registraire?

Khalil Rasheed:

Non, la réponse est non. Lorsqu'un registraire fait faillite. Donc ce processus ne vous permet pas de choisir un autre registraire. Tous les noms de domaine gérés par ce registraire passent à un autre registraire. Donc, à la fin de ce processus que.... ça prend combien de temps ça? Ça dépend de chaque question spécifique. Si vous allez sur le site web à icann.org, sur notre page nous avons des questions posées et je crois qu'il s'agit d'une question communément posée. Donc, veuillez s'il vous plaît donner le micro... la personne qui est derrière vous...

Celia Lerman:

Oui, je suis Celia. Je suis boursière d'Argentine, en Amérique Latine, vous m'entendais?

Khalil Rasheed :

Oui, bienvenue.

Celia Lerman :

J'ai vu que vous aviez donc, les différentes plaintes et les différents thèmes. Et est-ce que vous avez des analyses faites au niveau géographique? D'où proviennent ces plaintes? Parce qu'on se pose la question. Combien de personnes on déposé des plaintes provenant de chaque région continentale?

Khalil Rasheed :

Oui, merci de votre question. Je crois que tout le monde a bien compris ce que vous voudrais savoir. Géographiquement, d'où viennent plus de plaintes ? Deux choses. Deux points. Mercredi nous allons avoir une séance ou nous allons justement parler de cela. Venais nous écouter. J'aurais une réponse plus précise d'ici à Mercredi.

En général on a quelques statistiques. Ma collègue a des transparents PowerPoint qui pourront vous montrer un petit peu cela. Donc, je crois que ça vient de plusieurs régions de l'Asie et de l'Amérique Latine. Je ne crois pas qu'il y a une région démarquée par rapport aux autres. Donc, on se voit mercredi.

Filiz Yilmaz :

Merci beaucoup. Est-ce que nous avons des questions, peut-être qui sont posés sur l'internet? Questions à distance?

Khalil Rasheed:

Mais par contre, dans la salle, on a une question.

Victor Ndonnang:

Je suis Victor Ndonnang, je suis des Camerons. Je fais parti du programme. Ma question est simple : pour éviter les problèmes de litiges, en matière de nom de domaine, qu'est-ce qu'un registrant doit faire lorsqu'il veut enregistrer un nom de domaine? Moi aussi je suis en quelque sorte, revendeur et j'ai des clients qui m'envoient des emails et qui veulent dix noms. Si je les enregistre et il y a des plaintes car dans un coin du monde, ce nom est une

marque ou bien le nom d'une société la bas. Est-ce que je suis, juridiquement, responsable en quelque sorte? Merci

Maguy Serad :

On va répondre en anglais parce que comme ça tout le monde comprend. Ça ne vous dérange pas? Donc, la question est la suivante : qu'est-ce qu'on peut faire pour être légitime, pour ne pas avoir des problèmes avec les registrars et tout ça....

Victor Ndonnang :

Oui, merci. Pour ne pas avoir à répondre à des plaintes, des propriétaires des marques. Si j'ai quelqu'un qui veut un nom et je ne suis pas sûre que ce nom....

Khalil Rasheed :

Donc, comment vous pouvez éviter d'avoir des problèmes de droits de marques déposées. Et bien, je crois que ce qui concerne les UDRP, vous pouvez aller, une nouvelle fois, sur le site www.icann.org. C'est comme cela que nous gérons. On ne parle pas de responsabilité légale. Ce que l'on dit c'est que si quelqu'un qui enregistre un nom de domaine d'une marque déposée, et bien, ils peuvent potentiellement, perdre ce nom de domaine. C'est simplement la responsabilité légale qui est engagé.

Il y a trois également. Également je ne vais pas rentrer dans les détails légaux, parce que tout est sur le site web. Mais le résultat c'est qu'au pire, vous perdez votre nom de domaine. Si vous enfreignez une marque déposée. Ça c'est pour le droit de Floride, de l'État de Floride principalement. Est-ce que ça répond votre question? Donc n'hésitez pas à venir Mercredi également si vous avez des questions plus précises, on peut les répondre.

Filiz Yilmaz :

Donc, une question supplémentaire, et après ces 2 questions, je vais vous demander de venir à ces séances pour poser des questions. Puisqu'il y aura des questions réponses. Mercredi, vous avez sur l'écran, vous avez les horaires et tout ce qu'il faut.

Bassirrou Gningue : Je m'appelle Bassirrou Gningue, du Sénégal. J'ai des questions sur l'interaction du WIPO dans vos activités ?

Khalil Rasheed : Donc, au WIPO, c'est donc, quelque chose qui permet de résoudre les litiges. Donc, lorsque nos lignes conduites a ICANN ne fonctionnent pas, nous avons la possibilité d'établir les conduites qui nous permettes, dans nos contrats avec les registraires, que le UDRP soit bien respecter. Donc, lorsque l'on vend un nom de domaine, la personne qui achète ce nom de domaine est d'accord pour accepter l'UDRP et il y a donc ce processus d'arbitrage qui existe. Si quelqu'un accusé de violation de marque déposée, et bien, il y a une espèce de jury de 4 personnes qui arbitre ces procédures et si quelqu'un dit, "vous violer ma marque déposée", et bien, il y a donc le système WIPO International de résolution des litiges légaux et l'ICANN travaille avec cela.

Bassirrou Gningue : Oui, merci beaucoup.

Mâle : Ma question est la suivante : (inaudible) un jour j'étais contacter par un registrât et il y a des demandes des noms de domaine comme telecom.ns ou quelque chose comme ça, et si j'avais constaté que mon nom de domaine étais enregistrer sur par exemple, au .sn, est ce que je pouvais vous contacter pour une procédure quelconque, ou bien, a qui dois-je me référer? Merci.

Maguy Serad : Si vous me permettais de répéter la question. Alors, vous avait un domaine... On peut vous contacter ? Qu'est-ce que vous voulez faire exactement ?

Mâle : Oui. Pour changer pour cela et pour que le deuxième nom de domaine disparait.

Maguy Serad : Donc, il y a un nom de domaine inscrit et le même nom de domaine mais avec un autre domaine de premier niveau est déjà

inscrit. Donc, est ce qu'il peut nous contacter pour s'assurer qu'il y a un seul nom de domaine pour lui. Il y a 2 différentes extensions. Donc, a qui doit-il s'adresser dans ce niveau? Donc, j'espère que vous m'entendais. D'accord.

Khalil Rasheed :

Donc, si j'ai bien compris la question, cela à avoir avec la même inscription de nom de domaine de deuxième niveau. Par exemple, il y a le .com et le .net, pour donner un exemple simple. C'est la question? D'accord. Donc, si vous avez la marque déposée, et qu'il y ait une violation de votre marque déposée, je ne crois pas qu'il y a pas de remède en passant par l'ICANN. Vous pouvait passer par une autre, peut-être la Cour de Justice. Parce que le système de nom de domaine est conçu qu'il y a une concurrence, une innovation, qu'il n'y a pas de monopole, de situations de monopoles, dans un nom de domaine de premier niveau. Donc, on n'encourage pas l'exclusivité à ce niveau-là. Et Mercredi on peut parler plus avant de cela.

Filiz Yilmaz :

Merci tout le monde. Merci à l'Équipe de Conformité.

Maguy Serad :

Merci.

Filiz Yilmaz:

Maintenant nous allons avoir cette dernière présentation. C'est une présentation avant les célébrations. Ce soir nous aurons une présentation de Karla et de Trang pour les bases des nouveaux gTLD. Ça va nous prendre une petite minute pour qu'on puisse faire la présentation. Mettre la présentation sur l'écran et nous commencerons immédiatement après ça.

(Fin de la Transcription)